

COMMUNE D'YÈVRES

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL : séance du 26 août 2021

L'an deux mil vingt et un, le 26 août, à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Yèvres, se sont réunis à la Salle récréative.

Le procès-verbal de la précédente séance, en date du 8 juillet 2021, est approuvé à l'unanimité.

Achat des murs de la Boulangerie

Comme exposé lors des dernières réunions de Conseil Municipal,

Monsieur le Maire propose l'achat des parcelles AB 425, AB 426, AB 427, AB 429 et AB 431.

Ces parcelles contiennent le local commercial, des dégagements, les locaux du personnel, le laboratoire de fabrication ainsi que la réserve de la Boulangerie située 3 et 5 place de l'Eglise.

Le prix demandé par les vendeurs, M. et Mme GUESDON Sylvain et Noémie, est de 110 000,00 €.

Il est rappelé que le fonds de commerce de cette Boulangerie est acheté par M. et Mme ROUFFORT Anthony et Elisa, au plus tard le 15 septembre 2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter l'achat de la Boulangerie au prix de 110 000,00 € et autorise Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant.

Bail commercial de la Boulangerie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un bail commercial doit être établi entre la Commune et la SARL ROUFFORT, pour la boulangerie sise 5, place de l'église à Yèvres.

Monsieur le Maire précise que ce bail est établi sur une durée de 9 ans à compter du 20 septembre 2021, date de l'ouverture de la boulangerie.

Monsieur le Maire propose de fixer le tarif de la location à 450,00 € HT par mois avec gratuité pendant 6 mois à compter de la date de signature du bail.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de fixer le montant du loyer à 450,00 € par mois HT avec gratuité pendant 6 mois à compter de la date de signature du bail, d'accepter le bail commercial entre la Commune et la SARL ROUFFORT et autorise Monsieur le Maire à signer le bail.

Choix de l'établissement bancaire pour le financement de l'achat des murs de la Boulangerie.

Vu la délibération n°38/2021 relative à l'achat des locaux de la Boulangerie, et considérant qu'il est nécessaire d'emprunter la somme de 135 000,00 € pour l'achat des locaux de la Boulangerie et les travaux de mise aux normes et d'embellissement,

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les différentes propositions des banques sur un emprunt de 15 ans :

- Crédit Mutuel : 0,85 % et 150,00 € de frais d'étude et d'enregistrement,
- La Banque Postale : 0,56 % et 200,00 € de commission d'engagement,
- Crédit Agricole : 0,62 % et 140,00 € de commission de mise en place.

Monsieur le Maire propose de retenir l'offre de La Banque Postale à un taux de 0,56 % et 200,00 € de commission d'engagement.

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'accepter la proposition de La Banque Postale à un taux de 0,56 % et 200,00 € de commission d'engagement sur une durée de 15 ans, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant.

Convention d'accès au bassin apprentissage d'Illiers-Combray.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal :

- La convention d'accès à la piscine de Montjouvin et au bassin d'apprentissage d'Illiers-Combray pour l'année scolaire 2020/2021 pour 19 séances à 80,00 € la séance, soit 1 520,00 €.
- La convention d'accès à la piscine de Montjouvin et au bassin d'apprentissage d'Illiers-Combray pour l'année scolaire 2021/2022 pour 21 séances à 80,00 € la séance, soit 1 680,00 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les conventions d'accès au bassin d'apprentissage de la piscine de Montjouvin et du bassin d'apprentissage Jean Moulin d'Illiers-Combray, et autorise Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant.

Monsieur SIMON demande si les enfants ont besoin du Pass sanitaire pour aller à la piscine.

Monsieur le Maire répond que seuls les enseignants et les accompagnants ont l'obligation d'avoir un Pass sanitaire.

Informations et Questions diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- Des prochaines dates de commissions :
 - 8 septembre - commission Animations : randonnée automne du 17 octobre avec Pass sanitaire, concert du 17 septembre avec Pass sanitaire (musique baroque), téléthon (spectacle de magie),
 - 11 septembre – commission Urbanisme : choix des critères de l'aménagement du PLUiH,
 - 13 septembre – commission Communication : bulletin municipal de la fin d'année, site internet,
 - 18 septembre – commission Cadre de vie : projet santé, opération bourg-centre, illuminations de Noël,
 - 22 septembre – commission Scolaire : projet travaux école
- Qu'il a reçu un courrier indiquant que la Commune d'Yèvres est située en ZRD (Zone de Revitalisation Défense) à partir du 1^{er} juillet 2021 à la suite de la fermeture de la Base aérienne de Châteaudun impliquant également 51 communes autour de Châteaudun. La ZRD implique que toute nouvelle entreprise qui s'installe sur la Commune bénéficie d'une exonération de fiscalité sur les bénéfices pendant 5 ans, d'une réduction de 75 % de la fiscalité sur les bénéfices pendant la 6^{ème} et 7^{ème} année et de 25 % sur la 8^{ème} année.
- Qu'il a fait une demande écrite à Monsieur le Sous-Préfet afin d'obtenir le dispositif de recueil pour effectuer les demandes de CNI et de passeports, mais que la Préfecture a répondu négativement à cette demande au vu de l'utilisation peu efficiente des dispositifs actuellement mis en place sur l'Eure-et-Loir.
- Que le nombre de demandeurs d'emplois a diminué sur la Commune, puisqu'ils étaient au nombre de 64 (32 hommes et 32 femmes) au 31 décembre 2020 et qu'aujourd'hui ils sont 59 (30 hommes et 29 femmes).
- Qu'il a consulté la Préfecture pour l'organisation du référendum local prévu le 12 décembre 2021, pour les projets éoliens. Celle-ci a indiqué qu'une délibération doit être prise deux mois avant la date du référendum. Cette délibération sera donc prise lors du prochain Conseil Municipal le 16 septembre 2021.

Concernant les réunions d'informations qui auront lieu en octobre et novembre, la société VSB s'est manifestée pour participer à la première réunion. Les dates de réunions définies ce jour par le Conseil Municipal auront lieu le vendredi 15 octobre et le vendredi 19 novembre 2021 à 20h30.

Concernant la location du local de Madame CHAURIN pour la sophrologue et l'Assistante sociale, le loyer sera de 400,00 € et le loyer de la sophrologue sera défini lors du prochain conseil municipal le 16 septembre 2021.

Monsieur LESEUR informe le Conseil Municipal :

- Que la section Tennis de l'étoile de Brou utilise le terrain de Tennis à la Croix Verte pour leur tournoi Open,
- Que les assemblées générales de l'Union Sportive commencent à se réunir et
- Qu'il y aura peut-être un tournoi de Muay-Thai en octobre.

Monsieur LESEUR informe le Conseil Municipal que la formation chantier rosiers se prépare avec notamment le bois qui a été commandé, mais que s'il n'y pas assez de candidats pour participer à la formation, le CFA de la Saussaye s'engage à ce que des apprentis viennent effectuer les travaux prévus dans le cadre du chantier.

Madame CARROUGET indique qu'il y a déjà une dizaine de candidats d'inscrits à la formation.

Madame HABERT demande au Conseil Municipal de faire remonter toutes les observations ou modifications à apporter pour le prochain bulletin municipal.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le protocole sanitaire en vigueur pour la rentrée scolaire est en niveau jaune. Il faut donc remettre en place les barrières dans la cour et continuer le protocole mis en place à la restauration scolaire.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une demande pour accueillir le vendredi soir sur la place de l'Église de la Commune un camion de bruschetta à partir du 1^{er} septembre. Il en profite pour rappeler que le mardi soir, un camion de burger vient sur la place de l'Église et que le samedi soir c'est un camion de pizza qui s'y installe.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h11.